



Syndicat National FO des Finances Publiques

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 23/06/2015

**Compte-rendu du Comité Technique local du 19 juin 2015 –
Réforme Territoriale de l'Etat
Quand Lorraine Champagne Ardenne habillent Alsace**

**PRESENTATION DU PROCESSUS D'ORGANISATION CONDUIT PAR LES PREFETS
PREFIGURATEURS**

La direction a présenté :

1°) les principes sur lesquels s'appuie la réforme de l'administration territoriale de l'Etat consécutive au nouveau cadre régional défini par la loi du 16 janvier 2015 :

- a) préservation de l'équilibre des territoires notamment en matière d'emploi,
- b) regroupement des fonctions stratégiques des directions régionales sur le site régional,
- c) ne pas recréer une échelle hiérarchique supplémentaire,
- d) regionalisation des fonctions supports, a minima pour l'immobilier et les achats,

2°) le calendrier :

- a) 1ère phase de mai à juin 2015 : élaboration d'un projet de conception générale avec un état des lieux des Directions régionales et une première approche en terme d'effectif puis une présentation au premier ministre le 30/06/2015
- b) 2^e phase de juillet à décembre 2015 : organisation détaillée des services régionaux et préparation juridique des nouvelles administrations,
- c) à partir du 01/01/2016 mise en place des Directions Régionales.

**PRESENTATION DES CONSEQUENCES ENVISAGEES POUR LES SERVICES DE LA
DGFIP DANS LES TROIS REGIONS : Alsace Champagne -Ardenne, Lorraine**

Les activités régionales, exercées au sein des Directions régionales, portent sur les missions suivantes et concernent 23 agents de la DRFIP 57 :

Contrôle Budgétaire régional (CBR):	8 agents affectés en Moselle,
Mission expertise économique et financière (MEEF) :	3 agents affectés en Moselle,
Autorité de certification :	2 agents affectés en Moselle,
Politique immobilière de l'Etat :	1 agent affecté en Moselle,
Paierie régionale :	9 agents affectés en Moselle.

La Direction a affirmé que la structure départementale des directions départementales est confortée. L'implantation de la future DRFIP coïncide avec le siège de la future préfecture de région (Strasbourg) et n'aura pas d'autorité hiérarchique sur les DDFIP. Il y aura un faible impact sur le déplacement des personnels. Le 1^{er} ministre tranchera avant le 01/07/2015 sur ces transferts.

S'agissant du **Contrôle Budgétaire Régional (CBR)**, il est prévu que le contrôleur budgétaire et son équipe seront installés à la future DRFIP mais qu'en plus, cette nouvelle structure **appellera une compensation en termes d'emplois du fait de l'intégration de nouveaux Budgets Opérationnels de Programme**.

A noter que le CBR de la DRFIP 57 est le plus important des 3 régions actuelles et que les équipes actuellement affectées au contrôle des opérateurs et à l'appui aux recteurs pour le contrôle budgétaire des universités seront maintenues de manière pérenne dans les ex-DRFIP. Les missions de l'activité expertise économique et financière (MEEF) sont pour partie de niveau départemental et pour partie de niveau régional. Toutefois, même si cette dernière rejoindra la nouvelle Direction régionale, il sera nécessaire de conserver une proximité sur l'opérationnel au sein des deux ex-directions régionales.

De façon certaine, **l'autorité de certification**, service chargé de la certification des fonds structurels européens, restera implantée (**jusque quand ?**) dans les « anciennes » DRFIP en raison du suivi sur plusieurs années des programmes européens en cours. Le responsable régional de la **politique immobilière de l'Etat** (RRPIE) sera installé à la future DRFIP, domaine sous l'autorité du préfet de région mais pourra s'appuyer sur le réseau des ex chefs lieux qui conserveront de facto un référent départemental en charge de la Politique immobilière de l'Etat. Cette mission directement **impactée par le dimensionnement de la future région** doit voir son activité fortement évoluer et faire **l'objet d'un renforcement... prélevé sur les échelons départementaux**.

La paierie régionale sera installée à **Strasbourg, ville siège du conseil régional, avec effet au 01/01/2016**. Les 2 autres paieries régionales devraient être supprimées dès le 01/01/2016. La situation semble être limpide pour ce service, mais... Les mouvements d'emplois ne pourront se faire qu'avec le mouvement de mutation au 01/09/2016 et en attendant, ce transfert de charges sans transferts d'emplois s'appuierait sur le travail à distance sous Hélios, effectué par les paieries « sortantes » car il faut boucler les budgets 2015.

Enfin, le sort réservé aux postes des « 3 ex-payeurs régionaux » n'est pas encore définitivement acté : suppression de celui de Champagne Ardenne et maintien de celui de Lorraine **ou** d'Alsace ?.

La problématique (dixit la direction) est de concilier le calendrier et de maintenir les équipes en place, c'est-à-dire les moyens humains et ses compétences, avant les transferts effectifs d'emplois au 01/09/2016. Les agents participeront au mouvement général et local au 01/09/2016 et la Direction s'est engagée à mettre en place un entretien individuel et personnalisé avec chaque agent.

FO s'oppose à cette réforme, car au-delà des réorganisations structurelles, elle est source de mobilité forcée pour les personnels.

FO DGFIP rappelle que l'objectif de cette réforme dépasse largement des problématiques liées aux seuls fonctionnaires mais réorganise, à tous les niveaux, la présence du service Public, son organisation, ses missions avec pour finalité une autonomie des régions.

FO exige l'abrogation du décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, inacceptable en terme d'égalité de traitement du citoyen contribuable.